

# Postulat lié à la mise en place d'une formation en communication pour la Municipalité



**Romain Birbaum, Christian Bovey, Ariane Morand, Jean-Claude Progin, Gabriel Racciatti, François Studer**

**Romanel-sur-Lausanne, le 10 février 2021**

## **« Le présent postulat a pour objectif de mettre en place une formation en communication pour les membres de la Municipalité de la Commune de Romanel-sur-Lausanne »**

Cinq années se sont bientôt écoulées et la législature 2016-2021 touche gentiment à sa fin. Tout au long de cette dernière, nous avons pu constater, à maintes reprises, que nos Municipaux ont été appelés à représenter la commune auprès de diverses autorités, entreprises, assemblées, etc...

En parallèle, durant cette même période, la Municipalité a assuré au mieux son travail lié à la bonne marche des affaires de la Commune ainsi qu'à la préparation et à la défense des budgets, comptes et préavis lors des nombreuses séances du Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, nous nous rendons clairement compte que la communication est un élément essentiel pour nos Municipaux et que par conséquent ce dernier devrait être parfaitement maîtrisé !

Pour rappel, nos Municipaux effectuent un travail de milice et ne possèdent donc pas obligatoirement toutes les compétences nécessaires en communication. Par conséquent nous suggérons fortement qu'au début de chaque législature, un cours de formation à la communication soit mis sur pied à l'intention de la Municipalité et du Président du Conseil communal. Ainsi, ces dernières seront plus à même de faire face aux différentes situations inhérentes à leur nouvelle fonction.

Une maîtrise des outils et techniques de communication permet de transmettre des informations ainsi que des réponses précises et ciblées aux questions. Grâce à cela on évitera quiproquos et malentendus qui pourraient potentiellement mener à des situations conflictuelles.

Il est fort probable que si ces outils avaient été maîtrisés par nos Municipaux, certaines de leurs interventions auraient peut-être été plus acceptables et adéquates. Il aurait ainsi été possible d'éviter que certaines séances du Conseil communal se transforment en une guerre de tranchées avant le vote d'un préavis.

La mise en place de ce cours de gestion des outils de communication, au début de chaque législature, aidera entre autres nos municipaux dans les domaines suivants :

- amélioration des échanges au sein de la Municipalité
- meilleures représentation de la Commune auprès des autorités,
- communication plus efficace avec les collaborateurs communaux et la population communale,
- aide à la rédaction de documents divers (y compris les préavis),
- amélioration de la défense des préavis devant le Conseil communal,
- gestion des discussions animées de manière à apaiser les tensions,
- et bien d'autres choses encore...

En conclusion, au vu de ce qui précède, les postulants demandent à ce qu'un cours de formation en communication fasse partie intégrante, dès ce jour, des obligations de tous les Municipaux (nouveaux et anciens) en début de législature. De plus, un cours de communication simplifié sera également dispensé au Président du Conseil communal avant que ce dernier exerce son année de présidence.

Les postulants :

Romain Birbaum



Christian Bovey



Ariane Morand



Jean-Claude Progin



Gabriel Racciatti



François Studer



Romanel-sur-Lausanne, le 10 février 2021